



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 27 MAI 2020

Rapport n° CP 2020-214

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
FAMILIAUX, JEUNES ET ÉTUDIANTS - 2ÈME AFFECTATION POUR 2020**

Amendement

Les deux articles suivants sont ajoutés à la délibération :

« Décide de créer, en coordination avec les collectivités et les bailleurs sociaux franciliens, un fonds régional "crise du Covid" destiné à l'aide au paiement des loyers des locataires en difficultés économiques dans les logements sociaux d'Ile-de-France ».

« Décide, en lien avec la création du fonds mentionnée à l'article ci-dessus, de solliciter l'État pour prolonger la trêve des expulsions locatives jusqu'en octobre 2020.

Interpelle l'État pour la création d'un fonds national d'aide au paiement des loyers des locataires en difficultés dans les parcs privés et publics, du fait de la crise économique engendrée par la crise sanitaire du Covid 19.

Interpelle l'État pour revaloriser les aides aux logements et mettre en place un moratoire sur les loyers».

Exposé des motifs

Une Région qui protège les locataires face à la crise sociale

Alors que se précisent les perspectives d'une crise sociale majeure consécutive à la crise sanitaire du Covid 19, la Région Ile-de-France doit être pleinement mobilisée pour lutter contre les conséquences de cette crise pour les populations franciliennes.

En matière de logement notamment, du fait de la prolongation et de l'aggravation des situations de précarité, et de la multiplication des pertes d'emplois, les signaux d'alerte sont actuellement de plus en plus nombreux sur les difficultés de paiement des loyers d'habitation, dans le secteur privé comme dans le social. Les incidents de paiement des loyers se multiplient, le basculement, en juin ou juillet, vers le chômage longue durée d'une partie des 8 millions de salariés en chômage partiel, d'une partie des 3 millions de travailleurs indépendants et d'une partie des 250 000 intermittents du spectacle va aggraver les difficultés de nombreux Francilien-ne-s à payer leurs loyers.

Le risque est grand, d'abord, de voir se multiplier le nombre de Franciliennes et de Franciliens sans domicile. Le risque est grand également de voir s'aggraver la situation économique de nombreux bailleurs, ce qui ferait empirer encore les effets de la crise du logement que connaît notre région.

Il est donc très urgent que les pouvoirs publics se saisissent de ce problème. La Région Ile-de-France ne peut rester dans une position attentiste. Il est nécessaire qu'elle prenne dès à présent l'initiative pour :

- d'une part, mettre en place, en lien avec les bailleurs sociaux et les collectivités, un fonds régional d'aide au paiement des loyers des locataires des parcs sociaux en difficulté économique ;
- et d'autre part œuvrer auprès de l'État pour la création d'un fonds national concernant plus largement les locataires des parcs de logements sociaux et privés, pour la prolongation de la trêve des expulsions locatives jusqu'en octobre, pour la mise en place d'un moratoire des loyers et pour une revalorisation des aides au logement. Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAÏSÉ
Présidente de groupe